

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE
Du 11 JANVIER 2016
A 20 heures 00
Salle des fêtes Emy-Les-Prés
rue Emy-Les-Prés
95240 CORMEILLES-EN-PARISIS



COMPTE RENDU



Le 11 janvier 2016, à 20 heures 15, les membres du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis se sont réunis à Cormeilles-en-Parisis – 95240 – Salle des fêtes Emy-Les-Prés – rue Emy-Les-Prés, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 5 janvier 2016, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du code général des collectivités territoriales.

Etaients présents : Yannick BOËDEC, Président

Jean VIRARD, François BERNIERI, Francis BARRIER, Michel VALLADE, Michelle ANDRO, Maurice CHEVIGNY, Bernard TAILLY, Christian LECLAIRE, Marie-Christine CAVECCHI, Francis DELATTRE, Marie-Christine PINON-BAPTENDIER, Catherine CHAPELLE, Eliane TAVAREZ, Philippe BENNAB, Daniel LEMOINE, Hugues PORTELLI, Pierre LE BEL, Gérard GILLET, Martine CHARBONNIER, Françoise LAMAU, Monique MAVEL-MAQUENHEM, Nicole LANASPRES, Francine OCCIS, Gérard LAMBERT-MOTTE, Richard BOUSQUET, Joëlle DUPUY, Claude BODIN, Gilles GASSENBACH, Martine PEGORIER-LELIEVRE, Joël NACCACHE, Jeanne CHARRIERES-GUIGNO, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT, Monique LAMOUREUX, Dominique GAUBERT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Bernard JAMET, Emmanuel ELALOUF, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Nathalie BAUDOIN, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Jean-Claude CHEVRIER, Pascal VIDECOQ, Patricia LAPLANCHE, Marie-José BEAULANDE, Florence MARY, Benoît BLANCHARD, Philippe ROULEAU, Gilbert AH-YU, Maryse GOURVENNEC, Véronique AVELINE, Alain FABRE, Laetitia BOISSEAU, Gérald SARIZAFY, Grégoire DUBLINEAU, Isabelle LAMBERT, Christophe DULOULARD, Régis GLUZMAN, Jean-Christophe POULET, Eric DUBERTRAND, Jean-Noël CARPENTIER, Pascal LAUGARO, Xavier HAQUIN, Sébastien MEURANT, Olivier DALMONT, Philippe BARAT, Isabelle VILLOT, Sandra TEIXEIRA, Jérôme THIERRY, Linda SADDOUK-BENALLA, Florence PORTELLI, Célia JACQUET-FOURNIER, Modeste MARQUES, Sandrine LE MOING, Antoine RAISSEGUIER, Clara PLARD, Damien PARENT, Conseillers Communautaires.

Etaients absents et représentés :

Charles SOUÏED par Emmanuel ELALOUF,

Philippe BALLOY par Michelle ANDRO,
Philippe AUDEBERT par Maurice CHEVIGNY, jusqu'à la question n° 4
Eva HINAUX par Claude BODIN,

Etait absente retardée :

Céline BOUVET jusqu'à la question n° 3

Secrétaire de Séance : Damien PARENT,

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 15

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 82 en début de séance, 83 à partir de la question n°3 et
84 à partir de la question n°4

Nombre de pouvoirs : 04 en début de séance et 03 à partir de la question n°4

Nombre de votants : 86 en début de séance et 87 à partir de la question n°3

1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Yannick BOËDEC indique que l'arrêté préfectoral N ° A 15 – 607 - SRCT, du Préfet du département du Val-d'Oise du 14 décembre 2015, porte création de la communauté d'agglomération Val Parisis à compter du 1^{er} janvier 2016, issue de la fusion des communautés d'agglomération Le Parisis et Val-et-Forêt et de l'extension à la commune de Frépillon, conformément à l'article 11 IV et V de la loi du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Les communes de :

- Beauchamp
- Bessancourt
- Cormeilles-en-Parisis
- Eaubonne
- Ermont
- Franconville
- Frépillon
- Herblay
- La Frette-sur-Seine
- Le Plessis-Bouchard
- Montigny-lès-Cormeilles
- Pierrelaye
- Saint-Leu-La-Forêt
- Sannois
- Taverny

sont associées au sein d'une Communauté d'Agglomération en application de l'article L.5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. La Communauté d'Agglomération ainsi créée prend la dénomination de :

"Communauté d'Agglomération Val Parisis"

L'arrêté N° 2015352-0009 du Préfet de Région d'Ile-de-France du 18 décembre 2015 fixe la composition du conseil communautaire à 87 délégués.

Yannick BOËDEC demande à chaque élu, à l'appel de son nom, de répondre présent et d'utiliser son boîtier électronique pour s'assurer de son bon fonctionnement et indiquer sa présence.

Le conseil communautaire est composé des membres figurant dans la liste ci-dessous :

BEAUCHAMP :

1. Francine OCCIS
2. Gérard GILLET
3. Véronique AVELINE

BESSANCOURT :

4. Jean-Christophe POULET
5. Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT

CORMEILLES-EN-PARISIS :

6. Yannick BOËDEC
7. Nicole LANASPRE
8. Gilbert AH-YU
9. Nathalie BAUDOIN
10. Jérôme THIERRY
11. Eliane TAVAREZ
12. Pascal LAUGARO
13. Sandra TEIXEIRA

EAUBONNE :

14. Grégoire DUBLINEAU
15. Maryse MENEY
16. Gérald SARIZAFY
17. Michelle ANDRO
18. Philippe BALLOY
19. Martine CHARBONNIER
20. Damien PARENT
21. Marie-José BEAULANDE

ERMONT :

22. Hugues PORTELLI
23. Martine PEGORIER-LELIEVRE
24. Xavier HAQUIN
25. Florence MARY
26. Benoît BLANCHARD
27. Céline BOUVET
28. Joël NACCACHE
29. Joëlle DUPUY
30. Alain FABRE

FRANCONVILLE :

31. Francis DELATTRE
32. Marie-Christine CAVECCHI
33. Claude BODIN
34. Eva HINAUX
35. Charles SOUIED
36. Sandrine LE MOING
37. Emmanuel ELALOUF
38. Monique MAVEL-MAQUENHEM
39. Antoine RAISSEGUIER
40. Jeanne CHARRIERES-GUIGNO

FREPILLON :

41. Bernard TAILLY (Patricia ZEISS : suppléante)

HERBLAY :

42. Philippe ROULEAU
43. Maryse GOURVENNEC
44. Philippe BARAT
45. Jean-Charles RAMBOUR
46. Linda SADDOUK-BENALLA
47. Nadine PORCHEZ
48. Daniel LEMOINE
49. Olivier DALMONT
50. François BERNIERI

LA FRETTE-SUR-SEINE :

51. Maurice CHEVIGNY
52. Philippe AUDEBERT

LE PLESSIS-BOUCHARD :

53. Gérard LAMBERT-MOTTE
54. Pierre LE BEL
55. Marie-Pierre JEZEQUEL

MONTIGNY-LES-CORMEILLES :

56. Jean-Noël CARPENTIER
57. Philippe BENNAB
58. Monique LAMOUREUX
59. Jacqueline HUCHIN
60. Pascal VIDECOQ
61. Clara PLARD
62. Modeste MARQUES

PIERRELAYE :

63. Michel VALLADE
64. Jean-Claude CHEVRIER
65. Isabelle LAMBERT

SAINT-LEU-LA-FORET :

66. Sébastien MEURANT
67. Jean-Michel DETAVERNIER est désigné élu communautaire en lieu et place de Sandra BILLET démissionnaire
68. Francis BARRIER
69. Marie-Christine PINON-BAPTENDIER
70. Eric DUBERTRAND

SANNOIS :

71. Bernard JAMET
72. Patricia LAPLANCHE
73. Richard BOUSQUET
74. Laurence TROUZIER-EVÊQUE
75. Laurent GORZA
76. Célia JACQUET-FOURNIER
77. Jean VIRARD
78. Dominique GAUBERT
79. Christophe DULOUARD

TAVERNY :

80. Florence PORTELLI
81. Régis GLUZMAN
82. Catherine CHAPELLE

- 83. Gilles GASSENBACH
- 84. Laetitia BOISSEAU
- 85. Christian LECLAIRE
- 86. Isabelle VILLOT
- 87. Françoise LAMAU

Le conseil communautaire **prend acte** de l'installation des 87 conseillers communautaires conformément à la liste ci-dessus.

2. ELECTION DU PRESIDENT

Yannick BOËDEC précise qu'à partir de l'installation du conseil communautaire et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge (articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales).

Il cède la présidence à Jean VIRARD (le doyen d'âge) qui procède à la composition du bureau en vue de l'élection du Président, comme suit :

Président : Jean VIRARD (doyen d'âge)
Secrétaire : Damien PARENT (le plus jeune)
2 Assesseurs : Antoine RAISSEGUIER et Clara PLARD (les plus jeunes)

Il est rappelé que l'élection du Président se fait au scrutin secret, à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Le Président sollicite le ou les candidats avant de procéder à l'élection.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au conseil communautaire de **procéder à l'élection** du Président de la CA Val Parisis, sous la présidence de Jean VIRARD, doyen de l'assemblée délibérante et assisté de deux assesseurs désignés par le Conseil Communautaire : Antoine RAISSEGUIER et Clara PLARD.

Après appel à candidatures, **Jean VIRARD** constate que seul Yannick BOËDEC se présente en tant que candidat au poste de Président. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Jean VIRARD** :

Nombre de votants : 86
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 86
Nombre de bulletins blancs et nuls : 04
Nombre de suffrages exprimés : 82
Majorité absolue : 42

Yannick BOËDEC : 82 voix

Yannick BOËDEC ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

Yannick BOEDEC s'adresse à l'assemblée.

« Mes chers collègues,

Avant de poursuivre l'ordre du jour, qui va être un peu long, permettez-moi de dire quelques mots. Ne vous inquiétez pas, cela va être très rapide.

Je vous remercie de la confiance, évidemment, que vous venez de me renouveler pour certains, et pour d'autres de me donner pour la première fois. J'ai conscience que, pour certains élus autour de la table, la naissance de cette nouvelle agglomération est d'abord un mariage de raison un peu poussé par la loi. Mais ne dit-on pas que ce sont les mariages de raison qui ont le plus de chances de réussir ?

Autre aveu : fusionner deux agglomérations tout en intégrant une quinzième ville provenant d'une troisième communauté, n'a pas été chose aisée, et je voudrais remercier sincèrement Xavier HAQUIN, l'ancien président de Val-et-Forêt, et Bernard TAILLY, l'ancien président des Impressionnistes, pour avoir accompagné cette fusion. Je vais évidemment y associer les services, en félicitant Daniel SIMARD, Christian PROUST et Bruno BOURIAUD les DG, pour avoir réussi cette fusion dans les temps. Vous voudrez bien transmettre l'ensemble de ces remerciements à l'ensemble du personnel. Et je vais associer les vice-présidents des différentes agglomérations, qui, dans leur secteur, ont accompagné le mouvement.

Avec 261 866 habitants selon l'INSEE, Val Parisis devient la plus importante communauté d'agglomération interne au Val-d'Oise. Vous connaissez déjà tous les compétences que nous aurons à gérer, je ne vais pas les rappeler.

Au-delà des compétences obligatoires, les priorités sont clairement établies : développement économique, transports, et sécurité. Il faudra très rapidement monter un budget 2016, qui allie à la fois les engagements pris par les deux anciennes agglomérations, en intégrant ces trois priorités, et en ne négligeant pas les compétences obligatoires. Vous connaissez tous le contexte et vous vous doutez que cela ne sera pas facile, d'autant plus qu'on ne souhaite pas augmenter la fiscalité.

Pour faire un focus sur la sécurité, la compétence sur la vidéo-protection ne fait plus de débat entre les maires. Il faudra donc traduire cette forte attente en décisions budgétaires conséquentes, tout en étant réalistes sur les procédures légales, tant techniques qu'administratives, pour son déploiement.

Pour ceux qui me connaissent, je reste un adepte du pragmatisme. Je travaillerai évidemment avec tous les exécutifs locaux issus des différentes élections municipales, et notre objectif est avant tout celui de l'intérêt général de l'ensemble de notre territoire. Pour ceux qui continuent à me connaître, je ne suis pas un adepte des longs discours et des réunions qui s'éternisent. Je vous propose donc de poursuivre l'ordre du jour. Merci. »

3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

« Le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents ». (Article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à cette disposition et à l'article VI des statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis, il est suggéré au conseil communautaire d'élire en son sein un Bureau composé du Président, de 14 Vice-présidents et de 8 conseillers communautaires, soit au total 23 membres selon la règle suivante :

- Les communes dont la population est inférieure à 20 000 habitants disposent d'un siège.
- Les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants disposent de deux sièges.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** à 14 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération Val Parisis,
- **Fixe** à 8 le nombre de conseillers communautaires membres du bureau en tenant compte de la règle suivante :
 - o Les communes dont la population est inférieure à 20 000 habitants disposent d'un siège.
 - o Les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants disposent de deux sièges.
- **Dit** que le bureau sera composé de 23 membres : le Président, 14 vice-présidents et 8 conseillers communautaires.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est proposé de procéder à l'élection des Vice-présidents et des conseillers communautaires membres du bureau communautaire conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.2122-11 et L.2122-2 du CGCT.

Il est rappelé que chaque élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue après appel à candidature.

Le Président sollicite le ou les candidats avant de procéder à chaque élection.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sera proclamé vice-Président et sera immédiatement installé.

Il est constitué un bureau composé du Président de l'EPCI (Yannick BOËDEC), du secrétaire de séance (Damien PARENT) et de deux assesseurs (Antoine RAISSEGUIER et Clara PLARD).

Il est proposé au conseil communautaire **de procéder à l'élection** des Vice-présidents (en dehors de la commune du Président) et des conseillers communautaires membres du bureau, chaque commune de la CA VAL PARISIS soit représentée au sein du Bureau Communautaire.

1. Election du 1^{er} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Francis DELATTRE se présente en tant que candidat au poste de 1^{er} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87

Nombre de bulletins blancs et nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 79

Majorité absolue : 40

Francis DELATTRE : 79 voix

Francis DELATTRE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 1^{ER} Vice-Président de la communauté d'agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

2. Election du 2^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Hugues PORTELLI se présente en tant que candidat au poste de 2^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 16
Nombre de suffrages exprimés : 71
Majorité absolue : 36

Hugues PORTELLI : 71 voix

Hugues PORTELLI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

3. Election du 3^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Philippe ROULEAU se présente en tant que candidat au poste de 3^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 11
Nombre de suffrages exprimés : 76
Majorité absolue : 39

Philippe ROULEAU : 76 voix

Philippe ROULEAU ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans sa fonction.

4. Election du 4^{ème} Vice-Président :

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Bernard JAMET se présente en tant que candidat au poste de 4^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 8
Nombre de suffrages exprimés : 79
Majorité absolue : 40

Bernard JAMET : 79 voix

Bernard JAMET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

5. Election du 5^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seule Florence PORTELLI se présente en tant que candidate au poste de 5^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 23
Nombre de suffrages exprimés : 64
Majorité absolue : 33

Florence PORTELLI : 64 voix

Florence PORTELLI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée 5^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installée dans ses fonctions.

6. Election du 6^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seule Jean-Christophe POULET se présente en tant que candidat au poste de 6^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 8
Nombre de suffrages exprimés : 79
Majorité absolue : 40

Jean-Christophe POULET : 79 voix

Jean-Christophe POULET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

7. Election du 7^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Grégoire DUBLINEAU se présente en tant que candidat au poste de 7^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87

Nombre de bulletins blancs et nuls : 12
Nombre de suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38

Grégoire DUBLINEAU : 75 voix

Grégoire DUBLINEAU ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 7^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

8. Election du 8^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Philippe BENNAB se présente en tant que candidat au poste de 8^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 19
Nombre de suffrages exprimés : 68
Majorité absolue : 35

Philippe BENNAB : 68 voix

Philippe BENNAB ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 8^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

9. Election du 9^{ème} Vice-Président : Sébastien MEURANT

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Sébastien MEURANT se présente en tant que candidat au poste de 9^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 19
Nombre de suffrages exprimés : 68
Majorité absolue : 35

Sébastien MEURANT : 68 voix

Sébastien MEURANT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

10. Election du 10^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seule Francine OCCIS se présente en tant que candidate au poste de 10^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 11
Nombre de suffrages exprimés : 76
Majorité absolue : 39

Francine OCCIS : 76 voix

Francine OCCIS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée 10^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installée dans ses fonctions.

11. Election du 11^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Michel VALLADE se présente en tant que candidat au poste de 11^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 21
Nombre de suffrages exprimés : 66
Majorité absolue : 34

Michel VALLADE : 66 voix

Michel VALLADE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

12. Election du 12^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Gérard LAMBERT-MOTTE se présente en tant que candidat au poste de 12^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 13
Nombre de suffrages exprimés : 74
Majorité absolue : 38

Gérard LAMBERT-MOTTE : 74 voix

Gérard LAMBERT-MOTTE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

13. Election du 13^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Maurice CHEVIGNY se présente en tant que candidat au poste de 13^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 09
Nombre de suffrages exprimés : 78
Majorité absolue : 40

Maurice CHEVIGNY : 78 voix

Maurice CHEVIGNY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 13^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

14. Election du 14^{ème} Vice-Président

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Bernard TAILLY se présente en tant que candidat au poste de 14^{ème} Vice-président. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 11
Nombre de suffrages exprimés : 76
Majorité absolue : 39

Bernard TAILLY : 76 voix

Bernard TAILLY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 14^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et immédiatement installé dans ses fonctions.

15. Election du 1^{er} conseiller communautaire membre du bureau

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seule Monique MAVEL-MAQUENHEM se présente en tant que candidate au poste de 1^{er} conseiller communautaire membre du bureau. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 12
Nombre de suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38

Monique MAVEL-MAQUENHEM : 75 voix

Monique MAVEL-MAQUENHEM ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée 1^{ère} conseillère communautaire membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans ses fonctions.

16. Election du 2^{ème} conseiller communautaire membre du bureau

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Xavier HAQUIN se présente en tant que candidat au poste de 2^{ème} conseiller communautaire membre du bureau. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 28
Nombre de suffrages exprimés : 59
Majorité absolue : 30

Xavier HAQUIN : 59 voix

Xavier HAQUIN ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 2^{ème} conseiller communautaire membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

17. Election du 3^{ème} conseiller communautaire membre du bureau

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Philippe BARAT se présente en tant que candidat au poste de 3^{ème} conseiller communautaire membre du bureau. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 22
Nombre de suffrages exprimés : 65
Majorité absolue : 33

Philippe BARAT : 65 voix

Philippe BARAT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 3^{ème} conseiller communautaire membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

18. Election du 4^{ème} conseiller communautaire membre du bureau

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Laurent GORZA se présente en tant que candidat au poste de 4^{ème} conseiller communautaire membre du bureau. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87

Nombre de bulletins blancs et nuls : 16
Nombre de suffrages exprimés : 71
Majorité absolue : 36

Laurent GORZA : 71 voix

Laurent GORZA ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 4^{ème} conseiller communautaire membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans sa fonction.

19. Election du 5^{ème} conseiller communautaire membre du bureau

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Régis GLUZMAN se présente en tant que candidat au poste de 5^{ème} conseiller communautaire membre du bureau. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 21
Nombre de suffrages exprimés : 66
Majorité absolue : 34

Régis GLUZMAN: 66 voix

Régis GLUZMAN ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 5^{ème} conseiller communautaire membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

20. Election du 6^{ème} conseiller communautaire membre du bureau

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seul Gérald SARIZAFY se présente en tant que candidat au poste de 6^{ème} conseiller communautaire membre du bureau. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 26
Nombre de suffrages exprimés : 61
Majorité absolue : 31

Gérald SARIZAFY: 61 voix

Gérald SARIZAFY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 6^{ème} conseiller communautaire membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

21. Election du 7^{ème} conseiller communautaire membre du bureau

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que seule Nicole LANASPRES se présente en tant que candidate au poste de 7^{ème} conseiller communautaire membre du bureau. Il n'y a pas d'autres candidatures. Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 16
Nombre de suffrages exprimés : 71
Majorité absolue : 36

Nicole LANASPRES : 71 voix

Nicole LANASPRES ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée 7^{ème} conseillère communautaire membre du bureau communautaire et immédiatement installée dans sa fonction.

22. Election du 8^{ème} conseiller communautaire membre du bureau :

Après appel à candidatures, **Yannick BOËDEC** constate que Jean-Noël CARPENTIER et Modeste MARQUES se présentent en tant que candidat au poste de 8^{ème} conseiller communautaire membre du bureau. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Antoine RAISSEQUIER demande la parole et indique qu'il n'avait pas prévu cette intervention mais devant la candidature de Monsieur MARQUES, il appelle chacun de ses collègues à réfléchir au fonctionnement de cette agglomération. Il remarque, jusqu'à présent, dans les votes que les uns et les autres ont faits, et les comptabilisations réalisées, il n'y a pas eu de votes partisans. Il est important, pour le bon fonctionnement de cette agglomération, de rester sur un fonctionnement qui permette d'abord aux exécutifs locaux, c'est-à-dire les maires et leurs équipes, de pouvoir travailler en bonne intelligence.

En tant que responsable de l'opposition à Franconville, il ne lui a pas paru opportun de déposer sa candidature, ce jour. Il se dit satisfait que sa collègue Monique MAVEL-MAQUENHEM siège au bureau de l'agglomération. Il invite Monsieur MARQUES à réfléchir à sa candidature et au sens qu'elle prendra dans le cadre du fonctionnement de l'agglomération.

Il s'agit du dernier vote de la soirée et la situation est inédite. Il n'est pas très agréable pour celles et ceux qui pensent que des élus, quel que soit leur bord politique, peuvent travailler ensemble, c'est une réalité, mais en même temps qu'ils restent attachés à l'esprit du fonctionnement de l'agglomération, c'est-à-dire la représentation des exécutifs et de leurs représentants, à savoir les maires et les maires-adjoints.

Yannick BOËDEC indique que chacun est libre d'être candidat. Néanmoins, les villes ont organisé le bureau et proposé les représentants des villes. Le président travaillera avec les exécutifs locaux car c'est de cette manière que l'agglomération avancera.

Il est procédé au vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins par le bureau de vote. Le résultat est proclamé par le Président, **Yannick BOËDEC** :

Nombre de votants : 87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
Nombre de bulletins blancs et nuls : 23
Nombre de suffrages exprimés : 64
Majorité absolue : 33

Jean-Noël CARPENTIER : 42 voix
Modeste MARQUES : 22 voix

Jean-Noël CARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé 8^{ème} conseiller communautaire membre du bureau communautaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

5. TABLEAUX DU BUREAU ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président propose de **prendre acte** de la composition du tableau du bureau communautaire et du tableau du conseil communautaire (articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales).

Le conseil communautaire :

- **Prend acte** de la composition du Bureau Communautaire, comme suit :

TABLEAU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

FONCTIONS	NOMS
Président	Yannick BOÉDEC
Premier Vice-Président	Francis DELATTRE
Deuxième Vice-Président	Hugues PORTELLI
Troisième Vice-Président	Philippe ROULEAU
Quatrième Vice-Président	Bernard JAMET
Cinquième Vice-Président	Florence PORTELLI
Sixième Vice-Président	Jean-Christophe POULET
Septième Vice-Président	Grégoire DUBLINEAU
Huitième Vice-Président	Philippe BENNAB
Neuvième Vice-Président	Sébastien MEURANT
Dixième Vice-Président	Francine OCCIS
Onzième Vice-Président	Michel VALLADE
Douzième Vice-Président	Gérard LAMBERT-MOTTE
Treizième Vice-Président	Maurice CHEVIGNY
Quatorzième Vice-Président	Bernard TAILLY
Conseiller communautaire membre du bureau n° 1	Monique MAVEL- MAQUENHEM
Conseiller communautaire membre du bureau n° 2	Xavier HAQUIN
Conseiller communautaire membre du bureau n° 3	Philippe BARAT
Conseiller communautaire membre du bureau n° 4	Laurent GORZA
Conseiller communautaire membre du bureau n° 5	Régis GLUZMAN
Conseiller communautaire membre du bureau n° 6	Gérald SARIZAFY
Conseiller communautaire membre du bureau n° 7	Nicole LANASPRE
Conseiller communautaire membre du bureau n° 8	Jean-Noël CARPENTIER

Pour information, le Président déterminera par arrêté les délégations des Vice-présidents conformément au tableau ci-dessus, en précisant que les délégations seront définies suivant le tableau suivant :

FONCTIONS	NOMS	DELEGATIONS
Président	Yannick BOÉDEC	
Premier Vice-Président	Francis DELATTRE	Finances
Deuxième Vice-Président	Hugues PORTELLI	Logement
Troisième Vice-Président	Philippe ROULEAU	Attractivité du territoire – Economie, emploi et formation
Quatrième Vice-Président	Bernard JAMET	Transport
Cinquième Vice-Président	Florence PORTELLI	Sécurité

Sixième Vice-Président	Jean-Christophe POULET	Politique de la ville
Septième Vice-Président	Grégoire DUBLINEAU	Culture
Huitième Vice-Président	Philippe BENNAB	Aménagement de l'espace public
Neuvième Vice-Président	Sébastien MEURANT	Politique du Grand Paris
Dixième Vice-Président	Francine OCCIS	Sport
Onzième Vice-Président	Michel VALLADE	Mutualisation des services et CLECT
Douzième Vice-Président	Gérard LAMBERT-MOTTE	Tourisme et Aménagement numérique
Treizième Vice-Président	Maurice CHEVIGNY	Environnement et développement durable
Quatorzième Vice-Président	Bernard TAILLY	Communication et suivi aménagement de la forêt de Pierrelaye

- Prend acte de l'ordre du tableau du Conseil Communautaire, comme suit :

TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le tableau du conseil communautaire est établi en tenant compte de l'ordre suivant : Après le Président, prennent rang, les Vice-présidents, les conseillers communautaires membres du bureau communautaire dans l'ordre de leur élection et enfin les autres conseillers communautaires par la priorité d'âge (du plus âgé au plus jeune).

N° d'ordre	Fonction	Civilité	Prénom et nom	Commune	Date de naissance
1.	Président	M.	Yannick BOEDÉC	Corneilles-en-Parisis	27/08/1969
2.	1 ^{er} vice-Président	M.	Francis DELATTRE	Franconville-la-Garenne	11/09/1946
3.	2 ^{ème} vice-Président	M.	Hugues PORTELLI	Ermont	22/12/1947
4.	3 ^{ème} vice-Président	M.	Philippe ROULEAU	Herblay	06/10/1961
5.	4 ^{ème} vice-Président	M.	Bernard JAMET	Sannois	10/12/1956
6.	5 ^{ème} vice-Président	Mme	Florence PORTELLI	Taverny	23/03/1978
7.	6 ^{ème} vice-Président	M.	Jean-Christophe POULET	Bessancourt	19/07/1967
8.	7 ^{ème} vice-Président	M.	Grégoire DUBLINEAU	Eaubonne	24/02/1965
9.	8 ^{ème} vice-Président	M.	Philippe BENNAB	Montigny-lès-Corneilles	09/08/1947
10.	9 ^{ème} vice-Président	M.	Sébastien MEURANT	Saint-Leu-la-Forêt	18/03/1971

11.	10 ^{ème} vice-Président	Mme	Francine OCCIS	Beauchamp	11/02/1951
12.	11 ^{ème} vice-Président	M.	Michel VALLADE	Pierrelaye	09/06/1942
13.	12 ^{ème} vice-Président	M.	Gérard LAMBERT-MOTTE	Le Plessis-Bouchard	13/02/1951
14.	13 ^{ème} vice-Président	M.	Maurice CHEVIGNY	La Frette-sur-Seine	15/09/1943
15.	14 ^{ème} vice-Président	M.	Bernard TAILLY (Patricia ZEISS, suppléante)	Frépillon	05/12/1943
16.	Conseiller communautaire membre du bureau n° 1	Mme	Monique MAVEL-MAQUENHEM	Franconville-la- Garenne	03/09/1949
17.	Conseiller communautaire membre du bureau n° 2	M.	Xavier HAQUIN	Ermont	18/08/1970
18.	Conseiller communautaire membre du bureau n° 3	M.	Philippe BARAT	Herblay	05/12/1972
19.	Conseiller communautaire membre du bureau n° 4	M.	Laurent GORZA	Sannois	23/03/1958
20.	Conseiller communautaire membre du bureau n° 5	M.	Régis GLUZMAN	Taverny	07/01/1967
21.	Conseiller communautaire membre du bureau n° 6	M.	Gérald SARIZAFY	Eaubonne	14/11/1964
22.	Conseiller communautaire membre du bureau n° 7	Mme	Nicole LANASPRES	Corneilles-en-Parisis	25/08/1950
23.	Conseiller communautaire membre du bureau n° 8	M.	Jean-Noël CARPENTIER	Montigny-Lès- Corneilles	09/12/1969
24.	Conseiller Communautaire	M.	Jean VIRARD	Sannois	29/01/1938
25.	Conseiller Communautaire	M.	Charles SOUJED	Franconville-la- Garenne	28/01/1939
26.	Conseiller Communautaire	M.	François BERNIERI	Herblay	19/02/1941
27.	Conseiller Communautaire	M.	Francis BARRIER	Saint-Leu-la-Forêt	19/08/1941
28.	Conseillère Communautaire	Mme	Michelle ANDRO	Eaubonne	12/08/1943
29.	Conseiller Communautaire	M.	Christian LECLAIRE	Taverny	20/08/1945
30.	Conseillère Communautaire	Mme	Marie-Christine CAVECCHI	Franconville-la- Garenne	29/12/1945

31.	Conseillère Communautaire	Mme	Marie-Christine PINON-BAPTENDIER	Saint-Leu-la-Forêt	03/10/1946
32.	Conseillère Communautaire	Mme	Catherine CHAPELLE	Taverny	09/01/1947
33.	Conseillère Communautaire	Mme	Eliane TAVAREZ	Cormeilles-en-Parisis	06/06/1947
34.	Conseiller Communautaire	M.	Daniel LEMOINE	Herblay	25/11/1947
35.	Conseiller Communautaire	M.	Pierre LE BEL	Le Plessis-Bouchard	19/10/1948
36.	Conseiller Communautaire	M.	Gérard GILLET	Beauchamp	11/12/1948
37.	Conseillère Communautaire	Mme	Martine CHARBONNIER	Eaubonne	22/02/1949
38.	Conseillère Communautaire	Mme	Françoise LAMAU	Taverny	11/03/1949
39.	Conseiller Communautaire	M.	Richard BOUSQUET	Sannois	01/10/1951
40.	Conseillère Communautaire	Mme	Joëlle DUPUY	Ermont	07/01/1952
41.	Conseiller Communautaire	M.	Claude BODIN	Franconville-la- Garenne	15/05/1952
42.	Conseiller Communautaire	M.	Gilles GASSENBACH	Taverny	06/05/1953
43.	Conseillère Communautaire	Mme	Martine PEGORIER-LELIEVRE	Ermont	01/08/1953
44.	Conseiller Communautaire	M.	Joël NACCACHE	Ermont	01/01/1954
45.	Conseillère Communautaire	Mme	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO	Franconville-la- Garenne	20/01/1954
46.	Conseillère Communautaire	Mme	Jacqueline HUCHIN	Montigny-Lès- Cormeilles	08/07/1954
47.	Conseillère Communautaire	Mme	Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT	Bessancourt	14/09/1954
48.	Conseillère Communautaire	Mme	Monique LAMOUREUX	Montigny-Lès- Cormeilles	21/11/1954
49.	Conseiller Communautaire	M.	Dominique GAUBERT	Sannois	11/07/1955
50.	Conseillère Communautaire	Mme	Marie-Pierre JEZEQUEL	Le Plessis-Bouchard	17/04/1956

51.	Conseiller Communautaire	M.	Emmanuel ELALOUF	Franconville-la- Garenne	16/01/1957
52.	Conseiller Communautaire	M.	Jean-Michel DETAVERNIER	Saint-Leu-la-Forêt	13/09/1957
53.	Conseillère Communautaire	Mme	Nadine PORCHEZ	Herblay	14/05/1958
54.	Conseillère Communautaire	Mme	Maryse MENEY	Eaubonne	12/12/1958
55.	Conseillère Communautaire	Mme	Nathalie BAUDOIN	Cormelles-en-Parisis	13/09/1959
56.	Conseiller Communautaire	M.	Philippe BALLOY	Eaubonne	15/10/1959
57.	Conseillère Communautaire	Mme	Laurence TROUZIER-EVÊQUE	Sannois	20/12/1959
58.	Conseiller Communautaire	M.	Jean-Charles RAMBOUR	Herblay	15/01/1960
59.	Conseiller Communautaire	M.	Jean-Claude CHEVRIER	Pierrelaye	23/02/1960
60.	Conseiller Communautaire	M.	Pascal VIDECOQ	Montigny-Lès- Cormelles	19/03/1960
61.	Conseillère Communautaire	Mme	Patricia LAPLANCHE	Sannois	12/07/1960
62.	Conseillère Communautaire	Mme	Marie-José BEAULANDE	Eaubonne	05/12/1960
63.	Conseillère Communautaire	Mme	Florence MARY	Ermont	17/04/1961
64.	Conseiller Communautaire	M.	Benoît BLANCHARD	Ermont	01/05/1961
65.	Conseiller Communautaire	M.	Philippe AUDEBERT	La Frette-sur-Seine	07/10/1961
66.	Conseiller Communautaire	M.	Gilbert AH-YU	Cormelles-en-Parisis	05/07/1962
67.	Conseillère Communautaire	Mme	Maryse GOURVENNEC	Herblay	25/08/1962
68.	Conseillère Communautaire	Mme	Véronique AVELINE	Beauchamp	20/05/1964
69.	Conseiller Communautaire	M.	Alain FABRE	Ermont	17/06/1964
70.	Conseillère Communautaire	Mme	Laetitia BOISSEAU	Taverny	01/11/1964

71.	Conseillère Communautaire	Mme	Isabelle LAMBERT	Pierrelaye	29/09/1965
72.	Conseiller Communautaire	M.	Christophe DULOARD	Sannois	15/06/1966
73.	Conseiller Communautaire	M.	Eric DUBERTRAND	Saint-Leu-la-Forêt	20/09/1969
74.	Conseiller Communautaire	M.	Pascal LAUGARO	Cormeilles-en-Parisis	02/06/1970
75.	Conseiller Communautaire	M.	Olivier DALMONT	Herblay	24/05/1972
76.	Conseillère Communautaire	Mme	Céline BOUVET	Ermont	21/07/1972
77.	Conseillère Communautaire	Mme	Isabelle VILLOT	Taverny	17/11/1973
78.	Conseillère Communautaire	Mme	Sandra TEIXEIRA	Cormeilles-en-Parisis	25/05/1975
79.	Conseillère Communautaire	Mme	Eva HINAUX	Franconville-la-Garenne	06/04/1977
80.	Conseiller Communautaire	M.	Jérôme THIERRY	Cormeilles-en-Parisis	26/05/1977
81.	Conseillère Communautaire	Mme	Linda SADDOK-BENALLA	Herblay	15/10/1977
82.	Conseillère Communautaire	Mme	Célia JACQUET-FOURNIER	Sannois	30/05/1979
83.	Conseiller Communautaire	M.	Modeste MARQUES	Montigny-Lès-Cormeilles	10/08/1981
84.	Conseillère Communautaire	Mme	Sandrine LE MOING	Franconville-la-Garenne	02/06/1982
85.	Conseiller Communautaire	M.	Antoine RAISSEQUIER	Franconville-la-Garenne	02/10/1983
86.	Conseillère Communautaire	Mme	Clara PLARD	Montigny-Lès-Cormeilles	18/01/1984
87.	Conseiller Communautaire	M.	Damien PARENT	Eaubonne	23/05/1987

6. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du conseil communautaire et les conditions de publicité de ses délibérations (articles L.5211-1, L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du conseil communautaire.

7. REGLEMENT INTERIEUR DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du bureau communautaire.

8. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Yannick BOËDEC propose d'attribuer des indemnités de fonction à chaque élu (Président, Vice-présidents, Conseillers Communautaires membres du bureau communautaire et Conseillers Communautaires) après que celui-ci ait indiqué de façon explicite si ses indemnités et rémunérations font l'objet d'un écrêtement afin de respecter la prescription légale (loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux).

Le Président peut bénéficier d'une indemnité de fonction ainsi que les vice-Présidents et conseillers membres du bureau communautaire. Les autres conseillers communautaires d'un EPCI peuvent percevoir des indemnités dans la mesure où l'enveloppe globale le permet.

Les taux maximum des indemnités de fonction des élus qui sont calculés sur l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale IB 1015, indice majoré IM 821, sont les suivants :

- Président : 145 %
- Vice-Président : 66 %
- Conseiller communautaire : 6 %

Il est précisé que l'indemnité du Président telle qu'elle est proposée a été minorée de 15 % et celle des vice-présidents de 10,6 %.

Le montant maximum annuel de l'enveloppe globale est de 662 825,41 € pour l'ensemble des indemnités des élus : 487 653,38 € pour le Président, Vice-présidents et conseillers communautaires membres du bureau communautaire et 175 172, 03 € pour les autres conseillers communautaires (valeur 2016).

En 2015, l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus de la CA Le Parisis était de 440 918 €, celle des élus de la CA Val-et-Forêt était de 149 812 € et celle du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes était de 20 014, 68 €.

Soit au total une enveloppe de 610 744, 68 € pour les trois entités en 2015.

En 2016, l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus de la CA Val Parisis sera de 589 153,67 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** les indemnités comme suit :
 - Pour le Président : traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (IB 1015 – IM 821) multiplié par 123.25 %.
 - Pour chaque Vice-président : traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (IB 1015 – IM 821) multiplié par 58.50 %.
 - Pour chaque Conseiller communautaire participant au bureau communautaire : traitement brut mensuel à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (IB 1015 – IM 821) par 17 %.
 - Pour les autres Conseillers communautaires : traitement brut mensuel à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (IB 1015 – IM 821) par 6 %.

INDEMNITES DES ELUS					
Fonctions	Nbre	% IB 1015 IM 821	Montant individuel indemnité mensuelle	Montant Enveloppe Mensuelle	Montant Enveloppe Annuelle
Président (-15%)	1	123,25%	4 685,32 €	4 685,32 €	39 460,19 €
Vice-Président (-10,6%)	14	58,50%	2 223,86 €	31 134,09 €	320 236,36 €
Conseiller Communautaire Bureau	8	17,00%	646,25 €	5 170,01 €	54 285,08 €
TOTAL				40 989,42 €	413 981,64 €
Fonctions	Nbre	% IB 1015 IM 821	Montant individuel indemnité mensuelle	Montant Enveloppe Mensuelle	Montant Enveloppe Annuelle
Conseiller Communautaire 0%	64	6%	228,09 €	14 597,67 €	175 172,03 €

- Dit que les indemnités sont revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique.



INFORMATION :

Yannick BOËDEC indique que le prochain conseil communautaire est prévu le 18 janvier 2016 à 20h30 à Franconville.

L'ordre du jour étant épuisé, Yannick BOËDEC lève la séance à 22h49.

Le secrétaire de séance,

Damien PARENT



Président,

Yannick BOËDEC